

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Conseil du 27 mars 2023

Délibération n° 2023-1654

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information:

Commune(s): Lyon 7ème

Objet : Projet urbain partenarial (PUP) site Duvivier - Approbation de l'avenant n° 1 à la convention avec la société civile immobilière (SCI) Berthelot

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Maîtrise d'ouvrage urbaine

Rapporteur : Madame Béatrice Vessiller

Président : Madame Émeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 10 mars 2023

Secrétaire élu(e) : Monsieur Matthieu Vieira

Présents : Mme Arthaud, M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blache, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, Mme Burillon, Mme Burricand, Mme Cabot, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, Mme Chadier, M. Chambon, M. Charmot, Mme Charnay, M. Chihi, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Corazzol, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Devinaz, M. Diop, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Duvivier Dromain, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, M. Girard, Mme Giromagny, M. Godinot, M. Gomez, M. Grivel, Mme Grosperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, M. Haon, Mme Hémain, Mme Jannot, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marguin, M. Marion, M. Millet, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sarselli, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien, M. Vullierme, Mme Zdorovtzoff.

<u>Absents excusés</u>: M. Buffet (pouvoir à M. Cochet), M. Collomb (pouvoir à M. Pelaez), Mme Etienne (pouvoir à Mme Giromagny), M. Mône (pouvoir à Mme Fontanges), M. Smati (pouvoir à Mme Dupuy).

Conseil du 27 mars 2023

Délibération n° 2023-1654

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information:

Commune(s): Lyon 7ème

Objet : Projet urbain partenarial (PUP) site Duvivier - Approbation de l'avenant n° 1 à la convention avec la société civile immobilière (SCI) Berthelot

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Maîtrise d'ouvrage urbaine

Le Conseil,

Vu le rapport du 8 mars 2023, exposant ce qui suit :

L'opération de PUP Duvivier à Lyon 7ème fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2021- 2026, votée par le Conseil de la Métropole le 25 janvier 2021.

I - Contexte

L'îlot Duvivier-Cronstadt est un tènement d'environ 4 ha délimité par la rue Duvivier, la route de Vienne, l'avenue Berthelot et la rue de Cronstadt. Ce secteur fait l'objet d'une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) au plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H).

Plusieurs projets portés par des opérateurs privés ont été identifiés sur ce secteur. Le programme prévisionnel de construction a été estimé en 2019 à environ 41 600 m² de surface de plancher (SDP) dont 20 050 m² de SDP logements et 21 550 m² de SDP activités économiques (dont une part dédiée à l'activité artisanale).

Pour faire face aux besoins générés en équipements publics par ces opérations et conformément à l'article L 332-11-3 II du code de l'urbanisme, la Métropole de Lyon a décidé d'instaurer, par délibération du Conseil n° 2017-1967 du 22 mai 2017, un périmètre élargi de participation pour financer le programme prévisionnel suivant :

- 2,9 classes dans le cadre de la réalisation d'un groupe scolaire de maternelle et primaire sur une parcelle d'environ 3 800 m² appartenant à la Ville de Lyon,
- 11,5 berceaux dans le cadre de la réalisation d'une crèche publique de 36 berceaux en rez-de-chaussée (RDC) d'une nouvelle construction,
- 3 voiries nouvelles pour mailler le nouveau guartier,
- un espace public au droit du groupe scolaire,
- des travaux de reprise des voiries existantes sur le pourtour de l'opération,
- une voie verte à créer entre l'avenue Berthelot et la rue Paul Duvivier.

Trois conventions de PUP ont été signées, respectivement avec l'indivision Duval et Vilogia le 20 juin 2017, la SCI Berthelot le 15 octobre 2019 et la société Lyon Duvivier 1 le 7 février 2020.

La SCI Berthelot finance spécifiquement 0,8 classe du groupe scolaire, 4 berceaux de la crèche publique, les créations des voies nouvelles Duvivier/Vienne (15 %), la desserte vers Cronstadt (15 %), les chalets (20 %), l'espace public au droit du groupe scolaire (20 %), les travaux de reprise de l'avenue Berthelot (50 %) et la création de la voie verte entre l'avenue Berthelot et la rue Paul Duvivier (35 %).

II - Présentation de l'avenant n° 1 à la convention de PUP

L'avenant actualise le montant de la participation financière de la SCI Berthelot à 1 357 361 € en prenant en considération :

- la diminution du coût de réalisation du groupe scolaire (- 1 058 566 € HT, soit 7 %) et l'augmentation du prix d'acquisition par la Ville de Lyon du volume de l'établissement d'accueil des jeunes enfants -EAJE-(+ 79 500 € HT, soit + 9 %),
- la diminution du coût d'acquisition du foncier nécessaire à la création de l'espace public au droit du groupe scolaire (- 124 929 € HT, soit 18 %),
- la diminution du coût d'extension du réseau électrique à réaliser par Enedis (- 9 600 €TTC, soit 5 %).

L'avenant modifie les modalités d'indexation de la participation qui sera calculée à l'établissement de chaque titre de recette sur les participations restant dues à l'exclusion des coûts d'acquisitions foncières rendues nécessaires pour la réalisation des équipements d'infrastructure et de superstructures et des réseaux à réaliser par Enedis.

L'avenant modifie les modalités de versement de la participation afin de prendre en compte la livraison du programme ;

Vu ledit dossier;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

- **1° Approuve** l'avenant n° 1 à la convention de PUP Duvivier à Lyon 7ème à passer entre la Métropole, la Ville de Lyon et la SCI Berthelot.
- 2° Autorise le Président de la Métropole à signer ledit avenant n° 1 à la convention de PUP et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Et ont signé les membres présents, pour extrait conforme.

Publié le : 29 mars 2023

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20230327-301455-DE-1-1 Date de télétransmission : 29 mars 2023 Date de réception préfecture : 29 mars 2023